

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2512

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Rue Professeur Depéret - Aménagement de la partie sud - Lancement de procédures - Appels d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération n° 2002-0778 en date du 23 septembre 2002.

Un premier tronçon de la rue du Professeur Depéret a été réalisé en 2000, dans sa partie centrale entre la rue François Mermet et la rue des Castors.

Aujourd'hui, il s'agit de procéder :

- à l'élargissement de la partie sud entre la rue des Castors et le giratoire d'Alaï, soit sur une longueur de 300 mètres,
- en partie centrale, au rescindement de deux propriétés non acquises lors des travaux de 2000, ainsi qu'à la confection d'un séparateur de chaussée.

Les objectifs sont d'offrir un espace de qualité aux piétons, améliorer la circulation des cycles et limiter la vitesse des véhicules.

Monsieur le directeur de la voirie communique un détail estimatif de 795 000 € TTC et deux dossiers de consultation des entrepreneurs, relatifs aux travaux d'aménagement suivants :

- la construction de murs de clôture au droit des trois élargissements,
- l'aménagement d'une chaussée de 6,50 mètres, d'un trottoir en enrobé du côté "est", d'un cheminement pour piétons du côté ouest et la plantation de baliveaux sur les 300 mètres du tronçon sud,
- la création d'un îlot central en pavés de résine franchissable d'une largeur de 1,10 mètre entre le giratoire d'Alaï et la rue François Mermet.

Le présent rapport a pour objet le lancement de procédures d'appels d'offres en vue de l'attribution des travaux de voirie et de maçonnerie de la rue du Professeur Depéret à Tassin la Demi Lune.

Les prestations font l'objet des dix lots suivants :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : maçonnerie,
- lot n° 3 : plantations,
- lot n° 4 : déplacement de réseaux privés,
- lot n° 5 : assainissement pluvial,

- lot n° 6 : fourniture de granit,
- lot n° 7 : signalisation horizontale,
- lot n° 8 : abattage d'arbres,
- lot n° 9 : plans de récolement,
- lot n° 10 : coordination sécurité, prévention santé.

Les prestations relatives aux lots n° 1 et 2 seulement pourraient être attribuées à la suite de procédures d'appels d'offres ouverts, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics et les autres lots seraient traités sur des marchés à bons de commande ou par lettres de commande ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0778, n° 2003-1087 et n° 2004-1898 respectivement en date des 23 septembre 2002, 3 mars 2003 et 10 mai 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que :

a) - les travaux des lots n° 1 et n° 2 : travaux de voirie du lot n° 1 et de maçonnerie du lot n° 2 seront traités par voie d'appels d'offres ouverts, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,

b) - les travaux de plantations du lot n° 3, la fourniture de granit du lot n° 6, la fourniture de signalisation horizontale du lot n° 7, l'abattage des arbres du lot n° 8, la mission de coordination sécurité prévention santé du lot n° 10 seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la voirie,

c) - les travaux de déplacement de réseaux privés du lot n° 4 seront réglés sur factures après devis du concessionnaire,

d) - les travaux d'assainissement pluvial du lot n° 5 seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de l'eau,

e) - le plan de récolement du lot n° 9 sera réglé sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction des systèmes d'information et de télécommunication.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appels d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - L'opération d'aménagement de la partie sud de la rue Professeur Depéret à Tassin la Demi Lune inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains - opération n° 0029 - pour un montant de 1 447 000 € selon la délibération n° 2002-0778 en date du 23 septembre 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,